

*Session du 27 mars 2024*

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Surveillance de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) a tenu le 27 mars 2024, par visioconférence, sa première session ordinaire de l'année 2024, sous la présidence de Monsieur Yvon SANA BANGUI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiales et sous-régionales à court et moyen termes et des évolutions des marchés de capitaux de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), sur la période allant du 31 janvier 2023 au 31 janvier 2024.

Au plan international, le Conseil a pris note de l'inertie projetée de l'activité économique mondiale en raison du niveau encore élevé des taux directeurs des grandes banques centrales, pour lutter contre l'inflation, de l'aggravation de la crise immobilière en Chine et de la persistance des tensions géopolitiques, en lien avec la poursuite des conflits en Ukraine et à Gaza. En effet, selon les *Perspectives de l'économie mondiale*, mises à jour en janvier 2024 par le FMI, la croissance mondiale devrait se stabiliser autour de 3,1 % en 2024 et 2025, comme en 2023. Parallèlement, les tensions inflationnistes devraient s'atténuer de 6,8 % en 2023 à 5,8 % en 2024, puis à 4,4 % en 2025, en lien avec le recul des prix des produits de base et le resserrement des politiques monétaires.

En Afrique subsaharienne, le PIB réel progresserait de 3,8 % en 2024, après 3,3 % en 2023, pour ensuite atteindre 4,1 % en 2025. En ce qui concerne la CEMAC, les services de la BEAC tablent sur : *i*) une croissance économique autour de 3,6 % en 2024 contre 2,0 % en 2023, soutenue par la bonne tenue des activités pétrolières et non pétrolière ; *ii*) des tensions inflationnistes persistantes, à 5,5 % en 2024 contre 5,6 % en 2023 ; *iii*) une dégradation du solde budgétaire, hors dons, qui reviendrait à -0,2 % en 2024 après 0,0 % en 2023, et une détérioration du solde de compte courant, dons officiels compris, qui reculerait d'un excédent de 3,5 % du PIB en 2023 à 1,5 % du PIB en 2024 ; *iv*) une augmentation de la masse monétaire à 12,6 % en 2024, contre 9,1 % en 2023 ; *v*) un repli des réserves en devises de 2,7 %, à 6 699,0 milliards à fin 2024, correspondant à un taux de couverture extérieure de la monnaie de 74,2 %, contre 74,8 % un an plus tôt et à 4,3 mois d'importations de biens et services en 2024, contre 4,8 mois en 2023.

S'agissant de l'activité du marché des Valeurs du Trésor de la CEMAC, le Conseil de Surveillance a noté que : *i*) l'encours a augmenté de 17,1 % au cours de la période sous-revue, pour s'établir à 6 408,5 milliards de FCFA ; *ii*) la moyenne annuelle des taux de couverture

des émissions a baissé de 86,36 % à 76,34 %, et iii) le coût moyen des émissions s'est accru de 5,73 % à 6,26 % pour les BTA et de 8,81 % à 9,24 % pour les OTA. Il s'est félicité de la dynamique observée sur le marché secondaire pour ce qui concerne les opérations d'achats-ventes de titres (1 562 opérations réalisées pour un montant nominal de 3 782,7 milliards de FCFA, contre 1 212 opérations d'une valeur nominale de 2 991,7 milliards de FCFA un an plus tôt) et de transfert de titres sans contrepartie en espèces (4 472 opérations réalisées d'une valeur nominale de 5 984,9 milliards de FCFA, contre 3 009 opérations d'une valeur nominale de 5 072,9 milliards de FCFA un an auparavant).

Dans le cadre des activités menées pour dynamiser le marché des Valeurs du Trésor de la CEMAC, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des conclusions des travaux de la 9<sup>ème</sup> session ordinaire du Cadre Permanent de Concertation des Trésors Publics de la CEMAC (CPC-TP\_CEMAC) tenue à Brazzaville, du 04 au 08 mars 2024. Les échanges se sont appesantis principalement sur : i) le retour d'expériences des Trésors publics, des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et des investisseurs, sur les différentes techniques d'émission des valeurs du Trésor de la CEMAC (l'adjudication classique, la réouverture des lignes, les offres non-compétitives, la syndication domestique et la titrisation) ; et ii) l'état des lieux et les pistes d'amélioration de la participation des SVT aux émissions des Valeurs du Trésor (pour compte propre et pour compte de la clientèle).

Enfin, le Conseil a pris acte des perspectives à court et à moyen termes concernant les actions supplémentaires relatives à l'approfondissement du marché des Valeurs du Trésor, ainsi que l'évolution de la deuxième phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC. Il a également examiné trois projets d'instruction, portant sur : i) les modalités d'organisation des émissions des Valeurs du Trésor par la procédure d'adjudication ; ii) les conditions et modalités d'agrément des Spécialistes en Valeurs du Trésor dans la CEMAC ; et iii) les règles et modalités de cotation et d'affichage sur le marché secondaire des Valeurs du Trésor de la CEMAC.

Fait à Yaoundé, le 27 mars 2024

**Le Président du Conseil de Surveillance  
de la CRCT,**

  
**Yvon SANA BANGUI**